



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DE GUILLAUME LEMPIERRE POUR UN EMPLACEMENT DANS UNE TRAVÉE DU HANGAR N°6 BIS SIS SUR L'AERODROME MERVILLE LESTREM

N° 2026DP029

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026D101 du Conseil communautaire du 25 avril 2026 relative aux délégations accordées à la Présidente,

Considérant que le Conseil communautaire a délégué à la Présidente tout décision concernant la conclusion, la révision et la résiliation du louage de choses et biens immobiliers pour une durée n'excédant pas douze ans, à titre gratuit ou onéreux (y compris mise à disposition et commodat),

Vu la délibération n°2025D185 du 14 octobre 2025 sur les tarifs d'occupation temporaire de l'aérodrome,

Considérant que Monsieur Guillaume LEMPIERRE a sollicité la CCFL en vue de la location d'un emplacement d'une surface de 70 m² pour un ULM dans la travée n°1 du hangar n°6 bis situé sur le site de l'aérodrome Merville-Lestrem,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

D'autoriser la signature de la convention d'occupation temporaire conclue entre la CCFL et Monsieur Guillaume LEMPIERRE pour la location d'un emplacement d'une surface de 70 m² pour un ULM dans la travée n°1 du hangar n°6 bis sis sur le site de l'aérodrome Merville-Lestrem pour une durée de 6 mois et 15 jours à compter du 16 juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2. -

De fixer le montant de la redevance à 773,50 € (sept cent soixante-treize euros et cinquante centimes).

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4. -

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 19 juin 2026

La Présidente,

Dorothee BERTRAND.



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le



ID : 059-245900758-20260619-2026DP029-CC